

[#]

Alternance - apprentissage

L'apprentissage à l'université, c'est possible et à tous les niveaux d'étude ! C'est pour vous la possibilité d'allier **un enseignement de haut niveau** à une **première expérience professionnelle**. Cette formule se révèle être un véritable **tremplin vers le premier emploi**. Pour les entreprises, un alternant est une valeur sûre. Bien souvent, elles recrutent directement à la fin du cursus, l'étudiant qu'elles ont formé et accompagné pendant ses études.

L'APPRENTISSAGE DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, VOUS CONNAISSEZ ?

L'APPRENTISSAGE DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, COMMENT ÇA MARCHE ?

L'APPRENTISSAGE DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR : PORTRAITS CROISÉS D'UN APPRENTI, DE SON RESPONSABLE DE FORMATION ET DE SON MAÎTRE D'APPRENTISSAGE

L'alternance en deux solutions : l'apprentissage et la professionnalisation :

CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Pendant le temps de son apprentissage, l'apprenti alterne des périodes de formation à l'Université de Poitiers (CFA) et l'acquisition d'un métier dans l'entreprise avec laquelle il a signé son contrat.

Formation initiale

Vous obtenez un véritable diplôme universitaire (DUT, licence, licence professionnelle, master) par la voie de l'apprentissage

Le contrat d'apprentissage est un contrat conclu pour une période égale à la durée de préparation du diplôme

Public : jeunes âgés de 16 à 25 ans

C'est un contrat comprenant trois partenaires : l'apprenti, l'entreprise qui signent le contrat, le CFA qui atteste de l'inscription de l'apprenti

Vous êtes salarié en formation, pendant environ 50% du temps de travail.

La formation universitaire est adaptée au rythme de l'alternance

EN SAVOIR PLUS :

[Site web du CFA de l'Université de Poitiers](http://cfa.univ-poitiers.fr) [http://cfa.univ-poitiers.fr]

CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

C'est un contrat de travail associant une formation théorique dispensée en centre de formation (ex : Université...) et une activité professionnelle.

Formation continue

Public : jeunes de 16 à 26 ans et demandeur d'emploi de plus de 26 ans.

Vous avez le statut de salarié

Le contrat de professionnalisation est un CDD de 6 à 12 mois ou un CDI

La rémunération varie en fonction de l'âge et du niveau de qualification

La durée de la formation varie en fonction d'un minimum imposé par la loi

EN SAVOIR PLUS :

[Liste des formations proposées et démarches sur le site web d'UP&pro](http://upro.univ-poitiers.fr/alternance/le-contrat-de-professionnalisation/devenir-alternant-1639097.kjsp?RH=1361367152777) [

http://upro.univ-poitiers.fr/alternance/le-contrat-de-professionnalisation/devenir-alternant-1639097.kjsp?RH=1361367152777]

